

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la Section de droit civil tenue le 13 novembre 2019 à 16 h, salle FTX202

- PRÉSENTS :** La doyenne Marie-Eve Sylvestre; la vice-doyenne aux études Sophie Thériault; la vice-doyenne à la recherche et aux communications Margarida Garcia; les professeurs Vincent Caron, Anne-Françoise Debruche, David Robitaille et Terry Skolnik; les professeurs à temps partiel William Desrochers et Louis-Charles Sirois; le doyen adjoint et secrétaire Pierre Thibault; la doyenne adjointe aux études supérieures, Sochetra Nget; les étudiants Ruth Bansoba, Éliane Boucher, Marlaina Correia, Molie Deblois-Drouin (présidente AEEDCO) et Mélanie Vermette (vice-présidente académique AEEDCO).
- EXCUSÉES :** Les professeurs Thomas Burelli et Mona Paré; la coordonnatrice de la maîtrise en droit notarial, Maître Natacha Bouffard; l'étudiant Félix Paiement; Maryse Laflamme (Bibliothèque), Maître Denis Turcotte, représentant du Barreau; Maître Nadine Dupuis, bâtonnière de l'Outaouais; Maître Geneviève Parent, représentante de la Chambre des notaires.
- INVITÉS :** Noël Badiou, directeur du Bureau des droits de la personne; Jill Scott, provost et vice-rectrice aux affaires académiques.
-

1. Adoption de l'ordre du jour :

David Robitaille propose, appuyé par Louis-Charles Sirois, que l'ordre du jour soit adopté.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019 (Conseil 2019-2020 01) :

Molie Deblois-Drouin propose, appuyée par Mélanie Vermette, que le procès-verbal de la réunion du 25 septembre 2019 soit adopté. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. Affaires découlant du procès-verbal :

Aucune.

4. Présentation de Jill Scott, provost et vice-rectrice aux affaires académiques :

La provost et vice-rectrice aux affaires académiques est en poste depuis le début de septembre. Ses premières impressions de l'Université d'Ottawa en général et de la Section de droit civil en particulier sont extrêmement positives. Elle mentionne que la Section de droit civil, malgré sa petite taille au sein de l'Université, joue un rôle important et l'Université en est fière. La Section tire son épingle du jeu en recherche, occupe une place importante au sein de la francophonie et l'Université doit chercher les meilleures façons de protéger la Section. La provost souhaite également que la Section, tout comme les autres facultés, puisse se projeter dans l'avenir et tente de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que l'Université de l'avenir?; dans quel monde voulons-nous vivre?; quelles sortes d'étudiants voulons-nous?; quels programmes voulons-nous leur offrir et de quelles compétences auront-ils besoin?

Une brève discussion s'ensuit au cours de laquelle sont abordées plusieurs préoccupations dont les deux suivantes : le manque d'espace et le fait que le pavillon Fauteux est devenu inadéquat et constitue un frein au développement d'initiatives pédagogiques en enseignement et en recherche ainsi que le manque de ressources pour répondre aux besoins des étudiants en santé mentale. Au sujet du manque d'espace, la provost admet que le pavillon Fauteux n'est plus adéquat, qu'il serait peut-être possible d'avoir recours plus fréquemment aux autres espaces à l'Université – notamment l'édifice CRX – et que, parfois, une meilleure utilisation des salles de classe à Fauteux peut aider en attendant la construction d'un nouvel édifice. En ce qui concerne la santé mentale, la provost mentionne la restructuration du Service d'appui au succès scolaire (SASS) afin de mieux répondre aux besoins des étudiants et elle invite les membres du Conseil à participer aux travaux du Comité sur la santé mentale de l'Université présidé par le vice-recteur associé à la vie étudiante Michel Guilbeault.

5. Présentation de Noël Badiou, directeur du Bureau des droits de la personne :

Noël Badiou est le directeur du Bureau des droits de la personne depuis le 1^{er} avril 2019. Le mandat du Bureau est d'assurer le leadership et fournir des conseils d'expert concernant la création, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, des procédures et des pratiques en matière d'inclusion, d'équité à l'emploi, d'accessibilité, de prévention du harcèlement et de la discrimination et de la violence sexuelle.

L'équipe comprend six personnes et leur travail est réparti dans trois domaines : 1. accessibilité; 2. diversité et inclusion; 3. harcèlement, discrimination et violence sexuelle. Le directeur admet que le nombre de plaintes est en hausse depuis les dernières années et qu'il est à la recherche de partenaires pour mettre en œuvre son mandat. Des formations sont offertes dans chacun de ces domaines aux membres de la communauté universitaire.

Une brève discussion s'ensuit. Il est alors suggéré que des étudiants de troisième année puissent faire un stage d'enseignement clinique d'une journée par semaine durant un trimestre au Bureau des droits de la personne. Cette idée sera explorée davantage.

6. Informations de la doyenne :

La doyenne fait part des récentes nouvelles, notamment les suivantes :

- Félicitations aux professeurs Terry Skolnik (renseignements policiers) et Audrey Ferron Parayre (violences obstétricales) pour l'obtention de leurs subventions de recherche dans le cadre du Programme de démarrage de la recherche (PDR) (10 000 \$ chacun).
- Félicitations à Céline Lévesque qui a été nommée présidente du Conseil canadien de droit international pour les prochains trois ans.
- Félicitations à Margarida Garcia pour l'École d'automne : + de 40 participants dont plusieurs partenaires internationaux. De plus, les vidéos promotionnelles du Bureau de la recherche en ligne et dans nos médias sociaux sont superbes.
- Boursières Loran : quel programme extraordinaire pour les étudiants de premier cycle. Nous avons quatre étudiantes boursières à la Section dont deux en 2019. C'est un programme intéressant aux fins de recrutement puisque le programme exige que les boursiers quittent leur province d'origine pour leurs études. Voir la nouvelle sur notre site Web : <https://droitcivil.uottawa.ca/fr/nouvelles/deux-etudiantes-section-droit-civil-parmi-recipientaires-fondation-boursiers-loran-2019>
- Bravo aux professeurs qui contribuent au rayonnement de la Section dans les médias : Jennifer Quaid, Terry Skolnik, Benoît Pelletier, Jabeur Fathally, David Robitaille et Sophie Thériault.

- La planification stratégique va bon train, merci pour votre participation. Des réunions ont eu lieu et le processus se poursuit jusqu'à la fin novembre. Un budget sera prévu pour les projets stratégiques en 2020-2021.
- Projets que la Section va appuyer entretemps :
 - En vue d'assurer le positionnement de la Section et de soutenir nos efforts de recrutement :
 - Programme de bourses « Parcours de vie exceptionnels » : 10 bourses de 5000 \$ dès septembre 2020
 - Communications : bonifier le site Web afin de mettre en valeur notre programme de licence et nos initiatives existantes
 - En vue de soutenir la recherche subventionnée :
 - Programmes de petites subventions pour appuyer le dépôt de demandes de subventions Développement Savoir en février (nous avons mis en place le même programme à l'automne)
 - Milieu de vie égalitaire et expérience étudiante :
 - Série d'ateliers à organiser avec le Collectif Droit et diversité
 - Relations avec les diplômés :
 - Cocktail de reconnaissance des donateurs en mars 2020

Les suggestions de projets institutionnels sont les bienvenues, notamment sur le plan des initiatives pédagogiques : cours-terrain, nouveaux cours d'été, appui à la recherche, etc.

Événements à venir :

- 18 novembre à 16h – FTX 137 : conférence de la série avec les diplômés, avec Me Eric Harvey et Me Marie-France Veilleux, sur les carrières dans les contentieux d'entreprises
- 26 novembre à 16h : grande conférence en droit privé, organisée par le professeur Vincent Caron avec le professeur André Bélanger
- 29 janvier : Le Code civil du Québec 25 ans après - Regards de magistrats, conférence organisée par les professeurs Vincent Caron et Jérémie Torres-Ceyte.
- 10 février : cérémonie d'accueil du juge Nicholas Kasirer

7. Informations de la présidente de l'AEEDCO :

La présidente de l'Association des étudiantes et étudiants en droit civil de l'Outaouais (AEEDCO) mentionne que l'AEEDCO se porte très bien et que les membres de l'exécutif sont fiers du travail effectué. Il y a beaucoup de nouveautés cette année, dont le club de course, les soirées d'études, le comité philanthrope et la soirée meurtre et mystère. L'AEEDCO essaie de diversifier ses activités pour aller chercher tous les étudiants. La Gala Grand Maillet avance bien et l'AEEDCO croit que tout le monde sera heureux du résultat. Il reste encore des détails à régler et des annonces seront faites au moment opportun.

Pour ce qui est des points à améliorer, l'AEEDCO va se concentrer sur la santé mentale. Il y a beaucoup de stress et de compétition entre les étudiants. L'AEEDCO a un partenariat avec la clinique virtuelle, qui offre des services en ligne ainsi que des consultations en vidéoconférence, par téléphone ou par texto, et travaille avec elle sur de nouveaux projets. L'AEEDCO veut aussi améliorer ses relations externes, car elle a perdu plusieurs commanditaires importants en raison du manque de participation des étudiants. Finalement, il y a un volume important d'activités à la Section et l'AEEDCO va encourager les clubs à travailler ensemble davantage.

8. Modifications aux règlements scolaires – équivalences :

Le doyen adjoint explique que deux facultés de droit (Sherbrooke et Laval) reconnaissent respectivement 10 et 12 crédits d'équivalence aux étudiants détenteurs d'un diplôme d'études collégiales en techniques juridiques. Il serait particulièrement opportun pour la Section d'en faire de même, d'autant plus que la première cohorte du programme de techniques juridiques du Cégep de l'Outaouais graduera en juin prochain et que la plupart des étudiants qui en font partie déposeront sous peu une demande d'admission chez nous.

La modification proposée se lit ainsi :

Les étudiants détenteurs d'un diplôme d'études collégiales en techniques juridiques ont une équivalence de trois crédits pour le cours DRC1500 (Introduction au droit) et ont droit à six crédits d'équivalence (Enseignement clinique I : DRC4819).

Après discussion, il est proposé par David Robitaille, appuyé par Mélanie Vermette, d'approuver cette modification aux règlements scolaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Ajout d'un cours optionnel : DRC4781 – Exercer du leadership en droit et dans la vie :

La doyenne et la vice-doyenne à la recherche et aux communications expliquent le contexte dans lequel ce nouveau cours est créé. Nous sommes engagés à la Section de droit civil à créer et stimuler l'apprentissage transformateur. Cela implique un engagement à offrir à nos étudiants des connaissances, certes, mais aussi des outils leur permettant d'être des professionnels performants et puissants. Ce nouveau cours a comme but de donner accès au leadership en tant que façon d'être et de permettre aux étudiants de développer des talents et de créer des occasions pour qu'ils maîtrisent le sujet du cours – être des leaders efficaces, dans leur discipline et dans leurs vies. À travers une méthodologie rigoureuse, ils développeront aussi leur capacité à communiquer efficacement, à gérer des conflits, à innover et à influencer en tant que leaders sur une plus grande scène. Ce cours sera aussi ouvert aux étudiants de la Faculté de génie et à ceux de la Faculté des sciences sociales.

La description du cours est la suivante :

DRC4781 - Ce cours a comme but de donner accès au leadership en tant que façon d'être et de permettre aux étudiants de développer des talents et de créer des occasions pour qu'ils maîtrisent le sujet du cours – être des leaders efficaces, dans leur discipline et dans leurs vies. À travers une méthodologie rigoureuse, ils développeront aussi leur capacité à communiquer efficacement, à gérer des conflits, à innover et à influencer en tant que leaders sur une plus grande scène.

Ce cours est déjà offert en anglais à la maîtrise et il est prévu de l'offrir aussi en français dès l'automne aux étudiants de la licence en droit.

Il s'agit d'un cours optionnel qui va bonifier l'expérience universitaire des étudiants qui le suivront, notamment en leur donnant des outils leur permettant d'utiliser leurs qualités de leadership dans différentes situations professionnelles. C'est un cours unique en son genre dans une faculté de droit.

Après discussion, il est proposé par Margarida Garcia, appuyée par Louis-Charles Sirois, d'approuver la création du cours DRC4781 – Exercer du

leadership en droit et dans la vie. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

10. Modifications au programme de maîtrise en droit – maîtrise sans thèse ou sans mémoire :

La doyenne adjointe aux études supérieures, Sochetra Nget, présente le projet de programme de maîtrise (LL.M.) avec option cours. Ce programme serait ouvert à des étudiants qui ne sont pas inscrits dans l'une des concentrations offertes dans le programme des études supérieures à la Faculté de droit.

La Faculté projette d'offrir cette nouvelle maîtrise avec option cours en 2020-2021. En plus des cours actuellement exigés, les étudiants inscrits à la maîtrise (LL.M.) avec option cours devraient prendre deux cours obligatoires additionnels, spécifiquement réservés aux étudiants des cycles supérieurs, plutôt que de rédiger un mémoire de recherche. Les concentrations peuvent (bien que ce ne soit pas obligatoire) choisir de participer, à un moment opportun, aux programmes de maîtrise (LL.M.) avec option cours et le cas échéant, elles pourraient exiger l'ajout de cours obligatoires.

Le bureau des Études supérieures estime que l'ajout d'une maîtrise (LL.M.) avec option cours répondrait aux aspirations professionnelles d'un plus vaste bassin de candidats potentiels à la maîtrise. Les programmes de LL.M. (avec thèse) et de LL.M. (avec mémoire de recherche) sont fortement axés sur la recherche et obligent les étudiants à s'investir dans des projets de recherche soutenus et supervisés, qui les aident à développer des compétences dans l'optique de mener par la suite des recherches au niveau doctoral et de poursuivre éventuellement une carrière dans l'enseignement. Cependant, les étudiants à la maîtrise ne sont pas tous enclins à suivre ce cheminement professionnel. Une maîtrise avec option cours permet aux diplômés en droit de poursuivre et d'approfondir leurs questionnements et réflexions en salle de classe, ce qui peut servir les candidats désireux d'obtenir une accréditation professionnelle mais qui n'ont pas forcément un projet de recherche spécifique auquel ils souhaiteraient consacrer une quantité considérable de temps et d'efforts. Pour ce qui est des étudiants internationaux, une maîtrise avec option cours leur évite de devoir opter pour un projet de recherche qui met à contribution à la fois leur expérience juridique préalable (souvent acquise dans un ressort étranger) et l'expertise des professeurs de l'Université d'Ottawa en tant que directeurs de mémoire ou thèse. Il n'est pas toujours possible de combiner ces éléments, ce qui

implique que les étudiants ne peuvent donc pas choisir ce programme (ou y être admis).

Une discussion s'engage et des préoccupations sont soulevées, notamment en ce qui concerne la capacité de distinguer le diplôme de maîtrise avec mémoire ou avec thèse et celui sans mémoire ou thèse à des fins de différenciation sur le marché, l'accession au doctorat, les mentions possibles sur le diplôme.

Après discussion, il est proposé par Sochetra Nget, appuyée par Vincent Caron, d'approuver la création du programme de maîtrise (LL.M.) avec option cours. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Affaires diverses :

Aucune autre affaire n'ayant à être discutée, la séance est levée à 17 h 40.

Le doyen adjoint et secrétaire,

Pierre Thibault